

Les tops et les flops des TPE en 2018 !

Secteur par secteur, profession par profession, tour d'horizon des « tops » et des « flops » des petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services en 2018. Une enquête exclusive de la FCGA, réalisée en partenariat avec Banque Populaire.



COMMUNIQUE DE PRESSE

30 avril 2019

Observatoire de la petite entreprise n° 72 FCGA – Banque Populaire



Les tops

1. Les taxis + 4,3 %
2. Les détaillants en fruits et légumes + 2,1 %
3. La charcuterie artisanale + 2,3 %

Les flops

1. Les boutiques de prêt à porter - 5,6 %
2. Les détaillants en chaussures - 5,2 %
3. Les commerces de cycles et de scooters - 4,8 %

Une stabilité générale mais des performances inégales... En 2018, l'indice moyen d'activité des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services s'établit à -0,8 % (après -1 % l'année précédente). Un taux annuel qui intervient dans un contexte de net ralentissement de la croissance française : +1,5 % (après +2,3 % en 2017).

Globalement, les TPE résistent donc plutôt bien à la dégradation de la conjoncture économique nationale et poursuivent le mouvement de reconstitution de leurs chiffres d'affaires déjà observé un an plus tôt. Mais cette stabilité générale dissimule d'importantes disparités sectorielles.

Sur les 12 secteurs d'activité analysés, 5 enregistrent un chiffre d'affaires en progression nette, 3 améliorent relativement leurs performances en réduisant le volume de leurs pertes et 4 affichent un chiffre d'affaires en recul.

Le palmarès des secteurs

- 5 secteurs enregistrent un chiffre d'affaires en hausse :
 - Les transports : +2,5 % (contre +1,1 % en 2017)
 - Les métiers de la santé : +1,6 % (contre -0,6 % en 2017)
 - Le commerce de détail alimentaire : +0,6 % (contre -0,7 % en 2017)
 - Les cafés, hôtels et restaurants : +0,5 % (contre +0,2 % en 2017)
 - La vente et la réparation auto : +0,5 % (contre +0,2 % en 2017).

- **3 améliorent relativement leurs performances :**
 - *La beauté-esthétique : -0,5 % (contre -1,1 % en 2017)*
 - *La culture et les loisirs : -2,9 % (contre -4,4 % en 2017)*
 - *L'équipement de la maison : -0,8 % (contre -2,7 % en 2017).*
- **4 secteurs enregistrent un chiffre d'affaire en recul :**
 - *L'équipement de la personne : -4,9 % (contre -2,2 % en 2017)*
 - *L'artisanat du bâtiment : -1,7 % (contre -1,3 % en 2017)*
 - *Les services : +0,3 % (contre +1,6 % en 2017)*
 - *Les entreprises de parcs et jardins : +1,7 % (contre +2,2 % en 2017).*

4 grands enseignements à retenir

- **5 secteurs sur 12 présentent des taux d'activité positifs** compris entre +0,5 % (vente et réparation auto ou cafés-hôtels-restaurants) et +2,5 % (transports). Une proportion identique à celle de l'année précédente et qui confirme la stabilité globale des TPE en 2018.
- **Le commerce de détail alimentaire retrouve des couleurs (+0,6 % après -0,7 %)**. 7 professions sur 9 affichent un taux d'activité positif compris entre +0,6 % (crèmerie-fromagerie) et +2,3 % (charcuterie artisanale). A l'exception de la boulangerie-pâtisserie (-0,1 %) et de la poissonnerie (-1,7 %), tous les artisans et les commerçants de l'alimentation enregistrent une progression de leur chiffre d'affaires.
- **L'artisanat du bâtiment s'enlise (-1,7 % après -1,3 %)**. Exception faite des entreprises de plâtrerie-staff-décoration dont la croissance quasi nulle (+0,1 %) ne saurait rattraper la performance moyenne du secteur, toutes les autres professions de l'artisanat du bâtiment enregistrent des chiffres d'affaires en baisse : entre -0,6 % pour les plombiers et -3,1 % pour les terrassiers.
- **L'Équipement de la personne accentue ses pertes (-4,9 % après -2,2 %)**. Déjà fragilisé l'année précédente, le secteur s'effondre en 2018. Parmi les professions les plus touchées : les magasins de prêt-à-porter (-5,6 %), les détaillants en chaussures (-5,2 %) et les boutiques de mercerie-lingerie-laine (-4,5 %).

Le hit-parade des professions

➤ Les tops

1- Les taxis : +4,3 %

Avec un chiffre d'affaires en hausse de 4,3 % (contre +0,7 % l'année précédente), les chauffeurs de taxis réalisent - toutes professions confondues - la plus forte progression d'activité en 2018. Les artisans du transport de personnes roulent loin devant les autres métiers analysés et s'imposent comme les véritables champions économiques de ce palmarès annuel. Une belle revanche sur les VTC !

2- La charcuterie artisanale : +2,3 %

La charcuterie artisanale se positionne en tête du commerce de détail alimentaire, talonnée par les détaillants en fruits et légumes (+2,1 %) et les cavistes (+1,5 %). Un retour en force qui s'explique par le succès des nouvelles recettes des artisans charcutiers, qui réconcilient plaisir et santé. Moins gras, moins chargés en nitrites, les produits traditionnels conservent néanmoins tous leurs atouts gustatifs.

3- Les détaillants en fruits et légumes : +2,1 %

Come-back gagnant pour les commerces de fruits et légumes en 2018 ! Un an plus tôt, la profession avait pourtant enregistré la plus forte baisse d'activité du commerce de détail alimentaire (-3,0 %). Stimulée par le succès des produits bio, la vogue des légumes oubliés et de la fraîche découpe (fruits frais préparés sur place et prêts à consommer), elle retrouve les faveurs des consommateurs.

Et aussi : les pharmaciens (+1,7 % contre -0,6 %), les cavistes (+1,5 % contre -1,1 %), les magasins d'alimentation générale (+1,1 % contre -1,6 %) ...

➤ Les flops

1- Les boutiques de prêt-à-porter : -5,6 %

C'est le plus gros flop de l'année... Les boutiques indépendantes de prêt-à-porter enregistrent la plus forte baisse de chiffre d'affaires, toutes professions confondues : -5,6 % (après -2,2 % un an plus tôt). Trois facteurs principaux peuvent expliquer ce fiasco : les arbitrages budgétaires des consommateurs, la concurrence de la vente en ligne et l'essor du marché de l'occasion évalué à 1 milliard d'euros par l'Institut français de la mode. Selon une étude du même organisme, l'année 2018 « devrait figurer parmi les pires depuis dix ans ».

2- Les détaillants en chaussures : -5,2 %

Vente en ligne, enseignes spécialisées, rayons dédiés des grandes surfaces, nouveaux concepts low-cost... Les détaillants en chaussures subissent la concurrence agressive d'une multiplicité d'acteurs qui menacent les parts de marché des 4 000 entreprises du secteur et leurs 5 350 magasins. En chute de 5,2 % en 2018, l'activité a aussi souffert de la crise des « gilets jaunes » qui a sérieusement affecté la fréquentation des points de vente en fin d'année.

3- Les commerces de cycles et de scooters : -4,8 %

Après une remarquable année 2017 (+4,5 %), les marchands indépendants de cycles rétro pédalent en 2018 avec un chiffre d'affaires en baisse de 4,8 %. Conséquence des restrictions drastiques d'accès à la prime d'Etat et aux aides locales pour l'achat d'un vélo à assistance électrique ? Pourtant, selon les données de l'Observatoire du cycle, le marché du cycle a poursuivi sa croissance en 2018 avec plus de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires (+ 2,3 %) et plus de 2,7 millions de vélos vendus.

Et aussi : les boutiques de lingerie (-4,5 % contre -0,9 %), les boutiques de vêtements enfants (-4,1 % contre -4,4 %), les magasins de bricolage (-3,5 % contre +1,3 %) ...

Avis d'experts



Yves MARMONT, Président de la FCGA

« Les petites entreprises semblent reconstituer progressivement leurs chiffres d'affaires et résistent assez bien au ralentissement de la croissance nationale. D'ailleurs, le mouvement de reprise observé l'année dernière se confirme et même si l'activité évolue à un rythme encore lent, la tendance de fond est bien là. Evidemment, on ne peut pas se satisfaire de la mauvaise performance d'ensemble des TPE, mais la capacité d'adaptation et de rebond dont elles font encore preuve cette année est impressionnante ».

Méthodologie de l'Observatoire

Tous les mois, près de 70 centres de gestion agréés (CGA), répartis sur l'ensemble du territoire national, transmettent les chiffres d'affaires, rendus anonymes, de leurs adhérents à la Fédération. Les indices d'activité sont calculés chaque trimestre, à partir des chiffres d'affaires d'un échantillon constant de 20 000 petites entreprises de l'artisanat, du commerce et des services. L'évolution des activités est pondérée par le nombre d'entreprises recensées par l'INSEE dans chaque secteur considéré. Un questionnaire est parallèlement adressé chaque trimestre à plus de 1 000 petites entreprises représentatives, permettant d'établir le baromètre du moral des dirigeants et de leurs intentions d'investissement et de recrutement.

La Fédération des centres de gestion agréés en bref ...



Près de 300 000 petites entreprises (TPE) et 100 Organismes de Gestion Agréés (OGA)

92 % des entreprises nationales ont moins de 10 salariés

50 % des TPE imposées au BIC sont adhérentes à un OGA

Grâce à l'adhésion à un OGA, le revenu imposable de l'entreprise n'est pas majoré de 25 % !

La FCGA forme un réseau d'information et d'assistance aux TPE présent sur l'ensemble du territoire national et capitalise une expertise économique et sociale reconnue de la petite entreprise. Elle dispose d'outils d'observation et d'analyse particulièrement fiables qui alimentent régulièrement une base de données statistiques très performante. **Contact presse : FCGA - Arièle PHU – 01 42 67 80 62 - direction@fcga.fr**

A propos de Banque Populaire



Créées par et pour les entrepreneurs, les Banques Populaires, acteurs clés de l'économie régionale, soutiennent et encouragent l'audace de tous ceux qui entreprennent. Première banque des PME et banque de référence des petites entreprises artisanales et commerciales, le réseau des Banques Populaires est constitué de 12 Banques Populaires en région, du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,3 millions de clients (dont 4,4 millions de sociétaires) fait partie du 2^{ème} groupe bancaire en France : le Groupe BPCE.

Afin de mieux répondre aux besoins des TPE, les Banques Populaires s'appuient sur la Socama, première Société de Caution Mutuelle de France, partenaire du Fonds européen d'investissement (FEI) permettant de proposer aux entrepreneurs et aux repreneurs des prêts sans caution personnelle. Dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Europe, ou Plan Juncker, et COSME de la Commission Européenne pour la compétitivité des petites et moyennes entreprises, les Banques Populaires avec l'appui du FEI, distribuent des prêts de développement sans caution personnelle du dirigeant ou de sa famille, répondant ainsi à une attente historique des artisans : le Prêt Express Socama sans caution personnelle jusqu'à 50 000 euros. Les Banques Populaires proposent également le Prêt Socama Transmission Reprise jusqu'à 150 000 euros et le Prêt Socama Création jusqu'à 30 000 euros, avec une caution personnelle du dirigeant limitée. En 2018, les Socama ont garanti près de 28 000 prêts pour un montant total de 813 millions d'euros et gèrent un encours global de plus de deux milliards d'euros. Banque Populaire a également étoffé ses services d'encaissements de chiffres d'affaires avec Paiement Express, une offre pour répondre aux besoins des professionnels permettant d'encaisser instantanément des paiements par carte bancaire grâce à un simple email, édité depuis un espace sécurisé et en proposant les solutions de Apple Pay, Samsung Pay.



Contact presse : Banque Populaire – Christine FRANCOISE – 01 58 40 46 57 – christine.francoise@bpce.fr